

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF249

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry et Mme Cariou

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Chambres de Commerce et d'Industrie connaissent depuis plusieurs années une baisse significative de leur financement. En effet, le Gouvernement a affirmé sa volonté de diminuer le montant de la taxe affectée aux CCI. Ainsi, de nombreux efforts budgétaires ont été demandés au CCI depuis 2018. Cependant, alors que les CCI ont été des acteurs de premières lignes au cours de la crise sanitaire que nous venons et que nous continuons de traverser, il paraît inopportun de vouloir amoindrir leurs ressources.

En effet, les CCI n'ont cessé et ne cessent d'intervenir pour soutenir les entreprises qui ont connu une importante baisse d'activité. Le confinement et les conséquences économiques qui en ont découlées ont mis en lumière le caractère essentiel des Chambres de Commerce et d'Industrie sur l'ensemble du territoire nationale.

Par conséquent, cet amendement vise à ce que les CCI ne subissent pas une nouvelle baisse de 100 millions d'euros du plafond des ressources affectées aux Chambres de commerce et d'industrie.